

Nombre de conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance :

Conseiller / Conseillère	P*	R*	A*	Commentaire
Mme Elodie AGOSTINHO		X		Représentée par M. CASTAN
Mme Marguerite ALAZET		X		Représentée par M. RAYNAUD
Mme Danielle ALEXANDRE	X			
M. Bruno BERRAH	X			
M. Thierry BEUSELINCK			X	
Mme Danièle BOSCH-LAURENS	X			
M. Alain CARALP	X			
M. Alain CASTAN	X			
M. Didier CAYLA	X			
Mme Charlette CHASTAN	X			
Mme Odile CORBIERE	X			
Mme Marcelle COUDERC	X			
M. Pierre CROS	X			
M. Bruno DAMBLEMONT	X			
M. Thierry DAURAT	X			
Mme Géraldine ESCANDE-COLIN		X		Représentée par M. GUIBBERT
M. Bernard FABRE		X		Représenté par Mme CORBIERE
M. Frédéric FABRE	X			
M. Cédric GARCIA	X			
M. Jean-François GUIBBERT	X			
M. Michel LEFROU		X		Représenté par M. CAYLA
Mme Cathy LIMORTE			X	
M. Pascal LOUBET			X	
M. Bernard MARTIN	X			
Mme Brigitte MARTINEZ	X			
M. Jean-Pierre PEREZ			X	
M. Serge PESCE	X			
M. André RAYNAUD	X			
Mme Yannick RODIERE			X	
M. Michel SANCHEZ	X			
M. Christian SEGUY	X			Désigné secrétaire de séance
M. Robert SENAL	X			
M. Martine SIGNOUREL			X	
M. Marc SINGLA	X			
Mme Brigitte SOULET	X			
Mme Maryline TUCA	X			
M. Philippe VIDAL		X		Représenté par Mme COUDERC
TOTAL	25	6	6	

P = présent(e), R = représenté(e), A = absent(e)

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président accueille les élus. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

II. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire est appelé à nommer le secrétaire de séance. Monsieur Christian SEGUY (Maureilhan) est nommé pour remplir ces fonctions et le Président l'invite à faire l'appel des présents.

III. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Arrivée de monsieur Thierry BEUSELINCK (18h40).

IV. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES EN APPLICATION DE SES DÉLÉGATIONS

Décision n° DP_2019_10 : avenant n°1 à la régie prolongée pour la perception de la taxe de séjour de la Communauté de communes La Domitienne, fixant le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à 40 000 euros ;

Décision n° DP_2019_11 : signature des contrats de cession du droit d'exploitation des spectacles suivants :

- une représentation du concert **Joint the Parade** du groupe « Parade » par l'association *Espace culturel Méditerranée/Nomad'café*, le 23 août 2019, sur la place du Bicentenaire à Maureilhan, dans le cadre du Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne 2019, pour un montant de 1 670 euros ;
- une représentation du concert **Le goût du bonheur** du groupe « Une touche d'optimisme » par l'association *En avant pour demain*, le 24 août 2019, sur le parvis de la cave coopérative de Maraussan, dans le cadre du Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne 2019, pour un montant de 2 000 euros ;
- une représentation du concert **PI DJOB & AfroSoul Gang** par l'association *EPIMUSIK*, le 25 août 2019, sur la place des lavoirs à Vendres, dans le cadre du Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne 2019, pour un montant de 5 120 euros ;
- une **sieste musicale**, avec le duo Sisley, violon et violoncelle, par l'association *BLOC NOTES*, le 28 août 2019, au Domaine de Cure le Bas à Cazouls-Lès-Béziers, dans le cadre du Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne 2019, pour un montant de 850 euros ;
- une représentation du concert du groupe **Fabulous Sheep** & animation musicale, par l'association *Les jeudis du rock*, le 30 août 2019, sur le parvis de la salle Michel Galabru à Nissan-Lez-Ensérune, dans le cadre du Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne 2019, pour un montant de 3 906 euros ;
- une représentation du spectacle **CANTARES** par l'association *RESONANCES*, le 31 août 2019, à l'église Saint Saturnin de Cazouls-Lès-Béziers, dans le cadre du Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne 2019, pour un montant de 4 239 euros ;
- une représentation du spectacle **Allez Allez Allez** par l'association *Humani Théâtre*, le 1^{er} septembre 2019, au stade de Lespignan, dans le cadre du Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne 2019, pour un montant de 4 132 euros ;

- une représentation du spectacle **Dans le jardin des dieux** par l'association *L'oiseau Lyre*, le 4 septembre 2019, à Montady, dans le cadre du Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne 2019, pour un montant de 1 059 euros ;
- une représentation du spectacle **BREL 2.0** par l'association *Le Moulin Dollfus & Noack*, le 6 septembre 2019, à la Maison du Malpas à Colombiers, dans le cadre du Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne 2019, pour un montant de 3 200 euros ;
- une représentation du spectacle **MOZARTEMENT VOTRE** par *Artistic Production*, le 8 septembre 2019, au Château de la tour à Montady, dans le cadre du Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne 2019, pour un montant de 5 802,50 euros ;
- une représentation du spectacle **Petit PaTaClak** par *SmartFR La Nouvelle Aventure*, le 20 septembre 2019, à la médiathèque de Maraussan, pour un montant de 465 euros ;
- une représentation du spectacle **Petit PaTaClak de la Compagnie Lugana** par l'association *JDB Production - Je Dis Bravo*, le 20 novembre 2019, à la médiathèque de Nissan-Lez-Ensérune, pour un montant de 600 euros ;

Décision n° DP_2019_12 : attribution du marché public n° 19S0002 à l'entreprise **SULO France**, pour un montant minimum de 100 000 € HT et pour un montant maximum de 205 200 € HT, ainsi que pour une durée de trois ans, à compter de sa date de notification, pour la fourniture de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles ;

Décision n° DP_2019_13 : attribution du marché public n° 19S0003 à l'entreprise **EUROVOIRIE SAS**, pour un montant forfaitaire de 142 400 € HT soit 170 880 € TTC et un délai d'exécution de 4 mois et demi à compter de sa date de notification, pour l'achat d'une balayeuse aspiratrice laveuse de 4m3 ;

Décision n° DP_2019_14 : attribution du marché public n° 19S0004 à l'entreprise **BOURDARIOS CORREA**, pour un montant forfaitaire de 133 598.54 € HT soit 160 318.25 € TTC et un délai d'exécution de 4 mois à compter de la réception d'un ordre de service de démarrage, pour les travaux de restauration de la partie basse du tunnel du Malpas ;

Décision n° DP_2019_15 : attribution du marché public n° 19S0006 à l'entreprise **SAS SOGETRALEC**, sans montant minimum, et avec un montant maximum de 160 000 € HT soit 192 000 € TTC, pour une durée de deux ans reconductible deux fois un an, soit une durée maximum de quatre ans à compter de sa date de notification, pour l'entretien et la maintenance des installations d'éclairage public des zones d'activités et des sites intercommunaux ;

Les Conseillers communautaires en prennent acte.

V. DÉLIBÉRATIONS

1	Statuts communautaires – Avenant n° 17 – Modification statutaire – Abrogation de la délibération n° 19.125.1	19.153.1
----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- abroge la délibération n° 19.125.1 du 3 juillet 2019 « statuts communautaires – avenant n°17 – modifications statutaire » ainsi que la procédure d'approbation de modification statutaire qui s'en est suivie,
- approuve la modification statutaire de la Communauté de communes La Domitienne selon les éléments présentés, aboutissant au texte complet annexé à la présente délibération.

2	Modification de l'intérêt communautaire – Précisions concernant la compétence action sociale	19.154.1
----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve la nouvelle définition de l'intérêt communautaire, à savoir la définition, au sein de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire », l'intérêt communautaire suivant : « actions spécifiques relatives à tout équipement de caractère et de taille structurants au niveau intercommunal :

- toute étude tendant à la création et la gestion directe ou indirecte d'une cuisine centrale intercommunale ».

Changement d'ordre du jour : le point initialement inscrit en point 9 sera traité en point 3.

3	Pépinière d'entreprises Innovosud – Convention financière relative au versement d'une avance de trésorerie remboursable – Approbation et autorisation de signature	19.155.2
----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- approuve les termes de la convention financière relative au versement de l'avance de trésorerie remboursable, précisant notamment que son montant total est de 16 000 euros et que son remboursement sera effectué avant le 30 juin 2020,
- autorise monsieur le Président à la signer.

4	Budget principal – Exercice 2019 – Décision modificative n°3	19.156.1
----------	---------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n°3 du budget principal 2019, conformément au tableau ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Libellé	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	16 000,00 €			
Opération 62	Mobilier urbain		245 604,63 €		
Opération 2009	Construction d'une maison médicale	124 551,13 €			
Opération 2019	Création du nouveau bâtiment de la Poste	64 503,81 €			
Opération 2021	Modification et révision du PLU	1 519,41 €			
Opération 2023	Amélioration des structures scolaires	9 441,98 €			
Opération 2025	Remise en état des voies communales	29 588,30 €			
Opération 2501	Salle multiculturelle	40 000,60 €			
Opération 2503	Espace sportif tennis arts martiaux (durée 18 mois)		40 000,60 €		
		285 605,23 €	285 605,23 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €		0,00 €	

5	Pacte performance publique 2015-2020 – Convention-cadre du pacte financier et fiscal – Avenant n° 2 de l'année 2019	19.157.1
----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve l'avenant n°2 à la convention-cadre du pacte financier et fiscal 2019.

6	Société publique locale d'aménagement Territoire 34 – Approbation du rapport d'activité 2018	19.158.2
----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve le rapport d'activité 2018 proposé par la société publique locale Territoire 34.

7	Création d'un tiers-lieu au sein de la Maison de l'économie de Vendres - Demande de subventions	19.159.2
----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- approuve la création d'un tiers-lieu au sein de la Maison de l'économie à Vendres et le plan de financement prévisionnel pour un montant de 19 820,47 euros TTC, conformément au tableau ci-après :

N° Pièce	Types	Montant total pris en compte	Taux de proratisation appliqué	Montant prévu programmé avec devis TTC	Ressources		
					Montant proratisé retenu	Financier	Montant HT
1	Réfrigérateur	990,14	0,16	158,42			
2	Aménagement de la cuisine	4 873,40	0,16	779,74	LEADER	12 685,10	64%
3	Aménagement bureau	563,71	1,00	563,71	Département	3 171,27	16%
4	Mise en place wifi	1 878,12	0,31	582,22	CCLD	3 964,10	20%
5	Ecran interactif multifonction	8 400,00	0,31	2 604,00			
6	Adhésif signalétique	96,00	1,00	96,00			
7	Plaquette tiers lieu	190,80	1,00	190,80			
8	Traiteur inauguration	425,00	1,00	425,00			
9	Boissons inauguration	113,28	1,00	113,28			
10	Frais de mise en service Fibre	360,00	1,00	360,00			
	Travaux agrandissement cuisine	3 874,46	0,16	619,91			
12	Prestation Accueil	34 045,11	0,16	5 447,22			
	Dépenses de rémunération	44 046,62		6 852,31			
	Coûts indirects agent			1 027,85			
	Total	59 384,28		19 820,47	Total	19 820,47	1,00

- autorise monsieur le Président à solliciter les aides financières possibles notamment auprès du GAL de l'EST-AUDOIS et du département de l'Hérault dans le cadre du programme LEADER.

8	Convention de partenariat et d'objectifs avec l'association Cœur du Languedoc pour la mise en œuvre des approches territoriales intégrées et des actions confiées en rapport avec son objet statutaire - Avenant n°4 - Autorisation de signature	19.160.2
----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve l'avenant n° 4 à la convention initiale de partenariat et d'objectifs avec l'association Cœur du Languedoc, autorise monsieur le Président à le signer et à attribuer une contribution 2019 de 10 184 euros pour la Communauté de communes La Domitienne.

9	Réseau des développeurs économiques d'Occitanie – Charte de partenariat – Approbation et autorisation de signature	19.161.2
----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve la charte de partenariat du réseau des développeurs économiques d'Occitanie et autorise monsieur le Président à la signer.

10	Zone d'activité Via Europa à Vendres – Convention de servitude avec Enedis – Approbation et autorisation de signature	19.162.2
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve la convention de servitude avec Enedis précisant les modalités d'intervention et autorise monsieur le Président à la signer.

11	Travaux de requalification de la zone logistique à Montady et Colombiers – Demandes de subventions	19.163.2
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- approuve les demandes de subvention les plus importants possibles, faites auprès notamment du Conseil régional Occitanie Pyrénées Méditerranée, pour un coût prévisionnel des travaux estimé à environ 1 487 366 euros HT,
- autorise monsieur le Président à les signer.

12	Appel à projets de la Région Occitanie « Collectivités pilotes pour le développement de projets d'énergies renouvelables territoriaux » - Autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région Occitanie	19.164.3
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie et de l'ADEME, pour la réalisation des actions proposées dans le cadre de l'appel à projets « *Collectivités pilotes pour le développement de projets d'énergies renouvelables territoriaux* » et autorise monsieur le Président à le signer.

13	Modification du prêt temporaire d'actions de la Société publique locale (SPL) Agence régionale de l'énergie et du climat (AREC) Occitanie	19.165.3
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- modifie la délibération n° 19.025.3 du 20 février 2019 relative à l'adhésion à la SPL AREC Occitanie et au prêt d'une action,
- approuve le projet de convention de prêt temporaire à titre de gracieux de vingt actions avec la Région Occitanie, d'une durée de 6 mois, renouvelable tacitement trois fois,
- autorise monsieur le Président à signer cette convention de prêt temporaire.

14	Dissolution du Syndicat Mixte Déchets Ouest Biterrois (SMDOB) - Approbation et autorisation de signature de la convention de liquidation	19.166.3
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve la convention de liquidation du SMDOB et autorise monsieur le Président à la signer.

15	Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public des déchets - Adoption	19.167.3
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil adopte le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de communes La Domitienne.

16	Centre de tri de l'Ouest Hérault - Adhésion à la Société publique locale (SPL) OEKOMED - Autorisation	19.168.3
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- autorise l'adhésion de la Communauté de communes La Domitienne à la société publique locale OEKOMED,
- approuve les statuts de la société ainsi que le pacte d'actionnaires,
- prévoit le versement de 116 160 euros pour sa participation au capital social,
- désigne monsieur Alain CARALP comme représentant de la Communauté de communes au sein des organes sociaux (Conseil d'administration et Assemblée générale ordinaire et extraordinaire).

17	Convention financière de participation aux frais d'études préalables engagés par le SICTOM de Pézenas dans le cadre du projet global de construction d'un centre de tri de l'Ouest Hérault - Approbation et autorisation de signature	19.169.3
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve les termes de la convention de participation financière et autorise monsieur le Président à la signer avec les autres EPCI.

18	Charte de mise à disposition du kit « Ramassage citoyen » dans la cadre de la lutte contre les macro déchets littoraux portée par le Parlement de la mer – Approbation et autorisation de signature	19.170.3
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil :

- approuve les principes d'organisation tels que définis par le Parlement de la mer afin de mieux encadrer les opérations de ramassage des déchets littoraux,
- autorise monsieur le Président à signer la charte de mise à disposition du kit « Ramassage citoyen » avec tout organisateur d'opération de nettoyage et le Parlement de la mer.

19	Contrat territorial pour le mobilier usager avec la SAS Eco-mobilier pour la période 2019-2023 – Approbation et autorisation de signature	19.171.3
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve les termes du contrat territorial de collecte du mobilier conclu avec la SAS Eco-mobilier et autorise monsieur le Président à le signer.

20	Contrat pour l'action et la performance (CAP) pour les emballages ménagers avec la société CITEO pour la période 2018-2022 – Avenant – Approbation et autorisation de signature	19.172.3
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve l'avenant au contrat pour l'action et la performance conclu avec CITEO pour la période 2018 – 2022 et autorise monsieur le Président à le signer.

21	Chantier école d'entretien de zones humides à Vendres et à Fleury d'Aude – Convention avec le Lycée professionnel agricole Martin Luther King de Narbonne – Approbation et autorisation de signature	19.173.3
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuver le projet de convention avec le Lycée professionnel agricole Martin Luther King pour la réalisation d'activités pédagogiques concernant les chantiers école d'entretien de zones humides et autorise monsieur le Président à le signer.

22	Site Natura 2000 « Collines d'Ensérune » – Projet de contrat Natura 2000 pour la gestion de la fréquentation motorisée – Approbation et autorisation de signature	19.174.3
-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve :

- d'une part le principe du projet de travaux tel que présenté et sollicite au travers d'un contrat Natura 2000 les subventions en rapport,
- d'autre part la convention type qui sera conclue avec les propriétaires des terrains sur lesquels seront réalisés ses aménagements.

23	Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Rapport annuel du délégataire 2018 – Approbation	19.175.3
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve le rapport 2018 du délégataire du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

24	Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Approbation	19.176.3
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	32
Présents :	26	Pour :	32
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil adopte le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

25	Service public d'eau potable – Rapport annuel du délégataire 2018 – Approbation	19.177.3
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	25
Présents :	26	Pour :	25
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstentions :	7

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Bernard MARTIN, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL (représenté par Marcelle COUDERC).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil approuve le rapport 2018 du délégataire du service public d'eau potable.

26	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018	19.178.3
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	25
Présents :	26	Pour :	25
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstentions :	7

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Bernard MARTIN, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL (représenté par Marcelle COUDERC).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil adopte le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

27	Service public d'assainissement collectif – Rapport annuel du délégataire 2018 – Approbation	19.179.3
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	25
Présents :	26	Pour :	25
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	5	Abstentions :	7

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Bernard MARTIN, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL (représenté par Marcelle COUDERC).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil approuve le rapport 2018 du délégataire du service public d'assainissement collectif.

Interruption de séance à 19h37.

Intervention de monsieur Samuel BARREULT, Directeur départemental de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), relative au nouveau réseau de proximité de la DGFIP.

Reprise de la séance à 20h35.

28	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018	19.180.3
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Sortie de messieurs Bruno DAMBLEMONT et Serge PESCE (20h35).
Départ de monsieur Pierre CROS (20h35).

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	23
Présents :	23	Pour :	23
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	8	Abstentions :	6

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bernard MARTIN, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL (représenté par Marcelle COUDERC).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil adopte le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

29	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault – Abrogation de la délibération n° 19.110.3 du 29 mai 2019 – Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable de la commune de Montady – Rue des Artisans et avenue de l'Europe	19.181.3
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	23
Présents :	23	Pour :	23
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	8	Abstentions :	6

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN, Marcelle COUDERC, Bernard MARTIN, Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL (représenté par Marcelle COUDERC).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil abroge la délibération n° 19.110.3 du 29 mai 2019, approuve cette nouvelle demande de subvention et autorise monsieur le Président à la signer.

30	Réseau des médiathèques – Charte nationale des manifestations littéraires – Approbation et autorisation de signature	19.182.4
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Retour de messieurs Bruno DAMBLEMONT et Serge PESCE (20h39).

Rapporteur : Alain CASTAN.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	25	Pour :	31
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve la Charte nationale des manifestations littéraires et autorise monsieur le Président à la signer.

31	Programme local de l'habitat intercommunal (PLHI) 2015-2021 – Règlement des modalités d'attribution des aides intercommunales pour l'opération façades – Avenant n°1 – Autorisation de signature	19.183.4
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	25	Pour :	31
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil modifie le règlement des modalités d'attribution des aides intercommunales pour l'opération façades, adopte l'avenant n°1 et autorise monsieur le Président à la signer.

32	Attribution de subventions dans le cadre de l'opération façades 2018 - 2021	19.184.4
-----------	------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	25	Pour :	31
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve l'attribution des subventions, conformément au tableau ci-après :

Nom du demandeur	Adresse de l'immeuble	Montant des travaux retenus	Taux d'aide conditionné aux revenus	Montant de la subvention estimée
M. Pierre BERNA	5 Cour du Château COLOMBIERS	12 500€	45%	5625€
Mme Brigitte PHILIP	48 Rue de la République MAUREILHAN	11 372€	35%	3980€
M. Jean-Claude DOUMAIRON	17 Rue de l'enclos VENDRES	5200€	45%	2340€
Mme Rose-Marie LAUROT	2 Impasse du cloître VENDRES	8860€	45%	3987€

33	Saison culturelle 2020 de la Communauté de communes La Domitienne - Demande de subvention à la Région Occitanie	19.185.4
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Rapporteur : Alain CASTAN.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	25	Pour :	31
Représentés :	6	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve la demande de subvention à la région Occitanie pour la saison culturelle 2020 et autorise monsieur le Président à la signer.

VI. FIN DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h52.

VII. MISE À DISPOSITION DU COMPTE-RENDU

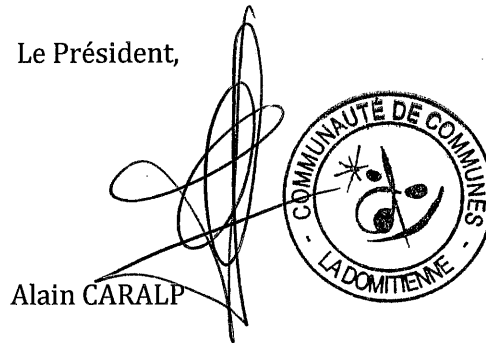
Le compte-rendu est publié sur le site internet de La Domitienne. Il est également consultable au siège de la Communauté.

Vu le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Compte-rendu dressé le 20 septembre 2019

Le Président,

Alain CARALP

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alain CARALP'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal has a double border. The outer border contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LA DOMITIENNE' at the bottom, separated by small dashes. The inner circle contains a stylized logo consisting of a central figure with a star-like shape above it.